

1. LE CALENDRIER

L'arrêté rectoral du 4 novembre 2024 fixe le calendrier des opérations relatives à la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré public, des personnels d'éducation et psychologues de l'Education nationale au sein de l'académie de Rennes.

Les principales dates et étapes à retenir sont :

| DATES | NATURE DES OPERATIONS |
|--|--|
| Du mercredi 6 novembre 2024 à 12h au mercredi 27 novembre 2024 à 12h | Saisie sur I-Prof des demandes de mutation www.education.gouv.fr/iprof-siam |
| mercredi 27 novembre 2024 à 12h | Date limite de dépôt des dossiers au titre du handicap |
| A partir du jeudi 28 novembre 2024 | Mise à disposition sur I-Prof /SIAM des confirmations de demande de mutation (à télécharger et imprimer par les intéressés) |
| Vendredi 6 décembre 2024 (au plus tard) | Date limite de dépôt par les candidats de leur confirmation de demande de mutation sur la plateforme Colibris |
| Du vendredi 6 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 | Avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection sur les candidatures aux mouvements spécifiques nationaux (SPEN) |
| Du jeudi 12 décembre 2024 au mercredi 8 janvier 2025 | Procédure de sélection (entretiens) des candidats au mouvement sur postes à profil (POP) |
| Du jeudi 9 janvier 2025 à 12h au jeudi 30 janvier 2025 à 12h | Période d'affichage des barèmes calculés par les services académiques sur SIAM/I-PROF |
| Lundi 27 janvier 2025 à 12h | Date limite de réception des demandes de rectification des barèmes affichés exclusivement via la plateforme Colibris |
| Mercredi 12 mars 2025 | Date de publication des résultats de la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée, des mouvements spécifiques et des postes à profil |